



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents:

ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, VINEL Marylène, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, PORTIE Serge, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine, MOULY Caroline .

Absents excusés : COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, FRAYSSE Kévin.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022

Le Conseil Communautaire a approuvé le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 qui a été envoyé à chaque membre.

Délibération n° 2022 - 12 : Institutions et vie politique Désignation d'un secrétaire de séance

Marylène VINEL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires (2022-2025)

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : GRAS SAVOYE / CNP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- D'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- Délègue au Centre de Gestion la gestion du contrat pour la période 2022-2025 (conseil, interface avec les divers interlocuteurs, actions en faveur de la maîtrise de l'absentéisme...),
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- Monsieur le Président a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS
Séance publique du Conseil de Communauté du 17 FEVRIER 2022

- d'autoriser le Président à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.